

Compte rendu de la séance du jeudi 26 juillet 2018

Secrétaire(s) de la séance:

Marie Hélène FLAUJAC

Ordre du jour:

- Adoption du dernier compte-rendu
- Délibérations (lavoir, FDEL,...)
- Décision modificative du budget pour réaliser des travaux de voirie
- Projet d'accueil personnes âgées
- Point travaux du logement Paradou
- Point projet de voie verte
- Compte-rendu sur les dernières réunions
- Questions diverses

Le dernier compte rendu est adopté à l'unanimité par le conseil.

Délibérations du conseil:

Lavoir (DE 2018 20)

Suite à un entretien avec le conseil départemental, le maire propose de faire une nouvelle délibération pour la rénovation du lavoir.

Suite à un rapport du CAUE, la rénovation porte sur la toiture, les murets et le sol.

Le devis de la SARL Issaly pour la toiture pour un montant de 3089€ HT + l'option 1 981€ HT est accepté soit 4070€ HT.

Le devis de Ludo Maçonnerie pour le mur et le sol de 1650€ est accepté.

Le montant total des travaux est de 5720€ HT soit 6354€ TTC.

Le conseil approuve le plan de financement suivant :

Département : 55% maxi = 3146€ HT

Région : 20% maxi = 1144€ HT

Commune solde mini = 1430€ HT

Le maire est autorisé a rechercher toutes les subventions possibles départementales et régionales.

Avenant à la délibération constitutive de la régie du 23-03-2018 (DE 2018 21)

Article 4 : la régie encaisse également les cautions pour prêt de matériel si oubli de restitution par les campeurs (prise de raccordement).

Rectification de la délibération des tarifs du camping du 16-10-2014 (DE 2018 22)

Il sera proposé au campeur le prêt de prise de raccordement pour l'électricité. Ces prises seront prêtées en échange d'une caution de 20€. Cette caution sera rendue au retour du matériel ou la caution sera encaissée si le matériel n'est pas restitué au départ des campeurs.

Vote de crédits supplémentaires - Cénevières (DE 2018 23)

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2018, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits

supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

| FONCTIONNEMENT : | | DEPENSES | RECETTES |
|-------------------------|--|-----------------|-----------------|
| 023 (042) | Virement à la section d'investissement | 15000.00 | |
| TOTAL : | | 15000.00 | 0.00 |
| INVESTISSEMENT : | | DEPENSES | RECETTES |
| 2151 - 22 | Réseaux de voirie | 15000.00 | |
| 021 (040) | Virement de la section de fonctionnement | | 15000.00 |
| TOTAL : | | 15000.00 | 15000.00 |
| TOTAL : | | 30000.00 | 15000.00 |

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Ces crédits serviront au chemin de Pech Mil. Celui ci est estimé à 5000€ TTC (entreprise Raffy). A ce sujet Isabelle Gras a donné l'autorisation de passer sur son terrain pour alimenter le futur terrain de Mr Issaly.

Ces crédits serviront également pour résoudre le souci d'évacuation des eaux pluviales à Bassoul . A ce sujet, les devis reçus ne sont pas encore approuvés et de nouveaux devis seront soumis au conseil.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Modification des statuts de la Fédération Départementale d'Energies du Lot (DE 2018 24)

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que, pour prendre en compte le contexte nouveau de la transition énergétique et les évolutions intervenues dans le monde de l'énergie depuis l'adoption de ses statuts en juillet 2015, la Fédération Départementale d'Energies du Lot (FDEL) a décidé de les compléter par des modifications d'articles existants et par des articles nouveaux. Elle a également introduit dans ses statuts la procédure de « représentation – substitution » destinée, dans les conditions fixées aux articles L.5214-21 et L.5216-7 du CGCT, à permettre à un EPCI à fiscalité propre de se substituer à une commune adhérente et de la représenter pour l'exercice d'une compétence optionnelle assurée par le syndicat. Il fait lecture au conseil du projet adopté par le comité syndical de la FDEL le 26 mars 2018 et qui apporte, par rapport aux statuts actuels, les innovations particulières suivantes :

- Modification de l'article 1 : le syndicat ajoute à sa dénomination le nom d'usage : « Territoire d'énergie Lot », nom d'usage générique institué par la Fédération nationale des collectivités concédantes et régies, la FNCCR, pour une meilleure identification au niveau national des syndicats d'énergies adhérents.
- Modification de l'article 2.1, relatif aux activités exercées au titre de l'électricité, pour y intégrer la disposition introduite aux articles L.2224-31 et L.2224-34 du CGCT par l'article 24 de la loi n° 2017-1839 du 30 décembre 2017 « *mettant fin à la recherche ainsi qu'à l'exploitation des hydrocarbures et portant diverses dispositions relatives à l'énergie et à l'environnement* » : dans ce cadre, le syndicat pourra réaliser ou faire réaliser des actions

tendant à maîtriser la demande d'énergies de réseau des consommateurs finals et accompagner des actions tendant à maîtriser la demande d'énergie.

- Modification de l'article 2.5, relatif aux infrastructures de recharge pour véhicules électriques, pour y intégrer les dispositions introduites à l'article L.2224-37 du CGCT par l'article 20 de la loi n° 2017-1839 précitée : dans ce cadre, le syndicat pourrait également exercer, en lieu et place des communes et sur leur demande expresse, les compétences relatives aux infrastructures d'approvisionnement pour véhicules gaz ou hydrogène.

- Modification de l'article 2.6 relatif à la mise en commun de moyens et activités accessoires par l'ajout d'un sous article 2.6.9 permettant au syndicat de mettre en œuvre et d'exploiter des bases de données d'intérêt général et des systèmes d'informations géographiques ou de géo référencement.

- Modification de l'article 4 relatif aux modalités de reprise des compétences à caractère optionnel, par ajout d'un préavis minimal de 6 mois.

- Modification de l'article 5 relatif à la constitution du comité syndical, par diverses dispositions :

- Pour les délégués des communes regroupées par secteur d'énergie : un délégué municipal titulaire et un délégué suppléant par commune de moins de 1.000 habitants. Cette disposition s'appliquera lors du prochain renouvellement général des conseils municipaux.

- Représentation des EPCI à fiscalité propre pour l'application du mécanisme de représentation-substitution, pour une ou plusieurs compétences optionnelles : un délégué syndical titulaire et un suppléant par EPCI de population lotoise totale inférieure ou égale à 30.000 habitants, deux délégués au-delà ; cette disposition s'appliquant dès l'adhésion de l'EPCI au syndicat.

- Introduction d'un article 5.3 laissant le choix de leur secteur d'énergie aux futures communes nouvelles qui seraient issues de communes appartenant à plusieurs secteurs d'énergie.

Après cette lecture, monsieur le Maire indique aux membres du conseil municipal que, conformément aux dispositions du CGCT, la modification des statuts d'un syndicat doit être approuvée par des délibérations concordantes des collectivités adhérentes et leur propose d'accepter cette modification.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve le projet de modification des statuts de la FDEL proposé, adopté le 26 mars 2018 par son comité syndical et intégrant l'ensemble des innovations citées précédemment.

Projet d'accueil pour les personnes âgées

Un projet d'accueil pour les personnes âgées est soumis par la commune de Tour de Faure, l'ADMR et Polygone II est proposé de faire don d'un terrain en vu de ce projet d'accueil. Un questionnaire a été établi pour recenser les besoins et les attentes de la population visée. Il est a distribué aux personnes de plus de 60 ans.

Point travaux du logement Paradou

Des entreprises sont venues faire des devis pour la rénovation du logement du Paradou :
Les devis reçus concernent l'ouverture dans le mur, l'isolation et les cloisons, les peintures et le revêtement de sol ainsi que le poêle à granulés. D'autres devis sont en cours pour l'électricité et la plomberie.

Point projet de voie verte

Le président Serge Rigal a eu un entretien avec les maires de Cénevières et de Saint Martin Labouval au sujet du projet de Voie Verte. Il propose aux deux communes de faire partie du syndicat mixte pour la voie verte. Les communes sont intéressées à condition que la partie investissement soit prise en charge par le fonds de concours de la CCPLL.

Le projet représenterait une charge approximative de 1500€ par kilomètre de voie verte et par an pour l'entretien.

Le département financera 50% de la part restante après déduction des subventions. Il serait nécessaire de relancer RFF pour le nettoyage de la voie de chemin de fer.

Une réunion est proposée pour septembre avec monsieur Affraix (chef du pôle patrimoine et cadre de vie du département) pilote du projet au niveau du département et les élus de Saint Martin Labouval et de Cénevières.

-Compte-rendu sur les dernières réunions

- Natura 2000:

Gérard Degletagne est le co-animateur de Natura 2000, moyenne vallée du Lot inférieure. Le Parc Naturel régional reprend désormais les projets de Natura 2000. Un projet pour la sauvegarde des chauves-souris a été proposé à la commune. Celui-ci consiste à installer des nichoirs sur l'île de ribot.

Avant de prendre une décision il est nécessaire d'aller voir si l'île est accessible.

- Réunions du Bournac

Station turbidité 5475000€ HT avec décarbonatation + 688000€ HT

Renouvellement du contrat de délégation à la Saur. La délégation prenant fin en 2019, le syndicat établit un cahier des charges avec l'aide d'un bureau d'étude.

Renouvellement de l'alimentation en eau potable sur 440km de canalisation, il faut renouveler environ 1% par an. Un calendrier est établi jusqu'en 2024 par ordre d'urgence.

Pour la canalisation entre Saint Martin Labouval et Cénevières (sous le pont et le long de la berge), les travaux sont prévus en 2020/2021, coût 700000€ à trouver car aucune subvention.

- Ecole de Tour de Faure

Le prix pour un accompagnateur dans le bus de ramassage est d'environ 100€ par an et par enfant.

Questions diverses

- Plus de containers à ordures sont nécessaires à Bassoul. Il faudra appeler le Syded pour en faire la demande.

- Changement du panneau indicateur au calvaire. La CCPLL change une partie

- Information au sujet de la réserve naturelle d'intérêt géologique : une parcelle aux Ygots est concernée.
- Remplacement de Manon pour ses congés d'aout par un agent du centre de gestion, formé à l'agence postale.

- Proposition de changement d'horaires à partir de septembre pour l'ouverture de la mairie et de l'agence postale comme suit
Lundi - Jeudi - Vendredi : 8h30 / 12h
Mardi : 8h30 /12 + 14h/17h30
Approbation du conseil municipal.

- Candidature aux journées de la Nuit le 13/10/2018. Approbation du conseil

- Informations de la préfecture concernant les mérules transmises aux conseillers.

- Information sur la consultation publique de programme local de prévention des déchets. Mise a disposition du public de ce projet en mairie et sur le site internet.

- Appel à candidature pour participer à l'animation "capture paysage", des animations sont prévues. Projet transmis à l'association "les pierres vivent".

- La commission culturelle de la CCPLL a accordé 1400€ au comité des fêtes pour la manifestation.

Fin de la séance à 23h20